



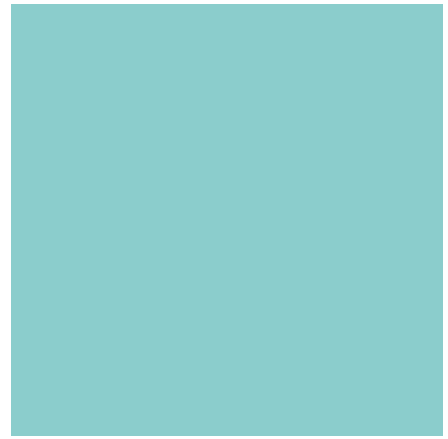
Mosaïque Urbaine



Commune de
MOUSSY-LE-VIEUX
DÉPARTEMENT DE LA SEINE ET MARNE

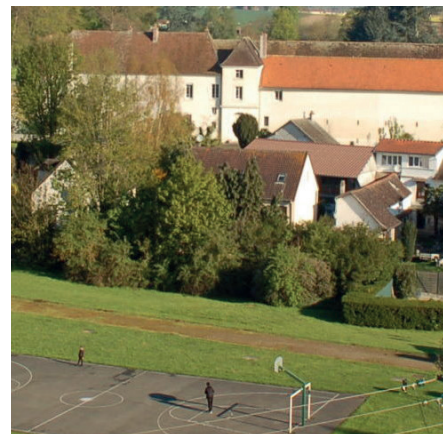
Plan Local d'Urbanisme

Modification (simplifiée) n°1



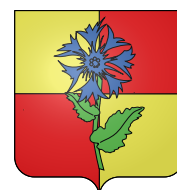
[MS1]

Avis PPA



Dossier de mise à
disposition du public

Du 18 mai au 19 juin 2026



De : THEODORE Thibault <thibault.theodore@departement77.fr>

Envoyé : lundi 16 mars 2026 17:34

À : mairie <mairie@MOUSSYLEVIEUX.FR>; magali@mosaique-urbaine.fr

Cc : KIENER-CALVET Lucie <lucie.kiener-calvet@departement77.fr>

Objet : Avis du Conseil Départemental de Seine-et-Marne : Modification Simplifiée n°1 du PLU de MOUSSY-LE-VIEUX

Importance : Haute

Bonjour,

Suite à votre courrier en date du 05 mars 2026 (voir pièce jointe) informant la décision du Conseil Municipal de votre Commune d'engager la modification simplifiée n°1 de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), je vous informe que le Conseil Départemental de Seine-et-Marne émet **un avis favorable sans observations**, ce projet de modification simplifiée de PLU n'ayant pas d'impacts sur son domaine de compétences.

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre le dossier approuvé de votre PLU, à l'issue de cette procédure de modification simplifiée.

Bien à vous,
Cordialement,

Thibault THEODORE

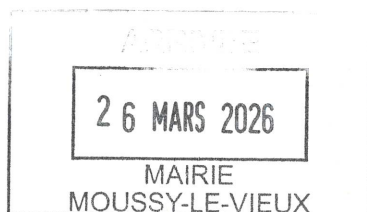
Chargé de Mission Développement des Territoires

Service du Développement des Territoires (SDT)

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (DADT)

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
CS 50377 | 77010 MELUN CEDEX
Tél : 01.64.14.73.26
seine-et-marne.fr





Monsieur le Maire,
Damien LANNETTE-CLAVERIE
EN MAIRIE
Place Marcel Hattier
77230 MOUSSY-LE-VIEUX

Pôle Territoires

N/ Réf. : 2026_ST_037_ES_LB

Paris, le 18 mars 2026

Siège social

19 rue d'Anjou
75008 Paris
Tél. : 01 39 23 42 00
Email : accueil@idf.chambagri.fr

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU de MOUSSY-LE-VIEUX
Avis de la Chambre d'agriculture

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de votre commune. Ce dossier est parvenu au siège de notre Compagnie le 9 mars dernier.

La présente modification vise principalement à ajuster l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°3 « secteur du Château », notamment par la suppression d'un principe de voie douce ouverte au public, ainsi qu'à faire évoluer certaines règles relatives aux clôtures en zones urbaines.

Après analyse du dossier, les modifications apportées n'ont pas d'incidence sur l'activité agricole du territoire.

Dans ces conditions, notre Compagnie n'émet pas de remarque particulière sur cette procédure.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président,

Damien GREFFIN

✓ Certifié par  yousign

Monsieur Damien LANNETTE-CLAVERIE
Maire
Mairie
Place marcel Hatier
77230 Moussy-Le-Vieux

Melun, le 14 avril 2026

Objet : Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Moussy-le-Vieux

Dossier suivi par : Nathalie Filler-Meindre, chargée de développement territorial

Coordonnées : nathalie.meindre@cma-idf.fr – 06 02 06 69 69

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 5 mars 2026, vous avez sollicité l'avis de la CMA IDF sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Moussy-le-Vieux conformément à l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme.

Après lecture du dossier par notre Service de Développement Economique et Territorial, nous n'avons pas d'observations particulières à sur ce projet de modification.

La CMA IDF note que le PLU, dans sa version modifiée, maintient une approche favorable à la cohabitation entre habitat, activités artisanales et services, notamment dans les secteurs à vocation mixte.

A l'occasion du présent courrier, nous souhaitons rappeler quatre grands enjeux du secteur artisanal dans le cadre d'une révision du PLU d'une commune :

- Le maintien et la sauvegarde de la diversité des commerces de proximité
- La création d'un cadre réglementaire favorisant la production d'un immobilier dédié à l'artisanat
- La réhabilitation des zones d'activités
- La prise en compte de l'artisanat dans la création de quartiers mixtes

Le Service de Développement Economique et Territorial reste à votre disposition pour toute question liée à la promotion et au développement de l'Artisanat.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Thierry FROMENTIN
Président

